



CÉKIKÉACÉCONPOUR...

MANGER DES GRENOUILLES EN 2026

L'Echo des Terriers a le plaisir d'annoncer à ses lecteurs la parution d'une nouvelle collection intitulée « Célikéacéconpour... ». Après, « Célikéacéconpour courir dans la nature avec un casque sur les oreilles », voici venu le temps de faire la peau aux mangeurs de grenouilles.

Dans les années 70, il était courant de capturer quelques centaines de grenouilles dans la nature pour se régaler de leurs cuisses grillées à point. Juste ce qu'il faut pour faire craquer les petits os sous la dent. Une tradition familiale et limitée.

Nos souvenirs de blaireautin sont encore vivaces. Les récoltes à la main ou avec un hameçon et un chiffon rouge étaient courantes en Haute-Loire comme dans de nombreux départements ruraux. Et notre père, muni d'une petite hache, de leur couper la tête sur un billot de bois puis de les éplucher comme on enlèverait leur pyjama couleur camouflage.

Quoi, ça se fait encore ? Et en plus ils s'en vantent sur la chaine IOU TU BEU ?!

<https://www.youtube.com/watch?v=W9qg-Mq05gY> Ben voyons... On appréciera « *je mets un gant car je n'aime pas trop les toucher...* ». C'est illégal, mais que fait l'OFB ?!

Nous entendons encore notre grand-mère, pétrie de bon sens plus que de science, regretter le goudronnage des routes responsable selon elle de cette disparition massive. Il est vrai que le bibendum de Michelin peut se vanter de détenir le record. Les charrettes tractées par des bœufs sur des chemins en terre bourrés de nids de poules laissaient plus de temps aux batraciens pour s'écarter que les DS, 4L, 2CV et autres Panhard.



Heureusement, de vaillants militants continuent d'installer des panneaux

<https://www.shutterstock.com/fr/search/frog-sign-road> mais aussi <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/tout-savoir-sur-la-protection-des-amphibiens-en-isere/>



Quand d'autres aident nos amis anoures (*an* privatif et *oure* la queue, autant dire les « sans queue ») à traverser les routes avec des « crapauducs » (pourquoi pas « *grenouillauduc* » ou au pire « *ranaduc* » ? Encore un signe de masculinisme !) <https://france3-regions.franceinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/savoie/on-a-la-sensation-de-les-aider-des-benevoles-aident-les-grenouilles-a-traverser-la-route-pour-leur-eviter-de-se-faire-ecraser-3299910.html>

En vérité, et comme souvent, les causes du déclin des batraciens sont multifactorielles : à force de taper dans les « stocks », d'assécher les milieux humides, de fractionner les milieux en multipliant notamment les routes et d'empoisonner les insectes à coup de pesticides, les batraciens se sont faits de plus en plus rares.



Au point d'obtenir leur protection par la fameuse loi de juillet 1976 qui va fêter son cinquantenaire (mince, nous nous en souvenons comme si c'était hier !), et son décret d'application du 24 avril 1979 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006074393/2021-04-20> « *Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps, dans les conditions déterminées par le décret du 25 novembre 1977 susvisé, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des amphibiens et des reptiles suivants ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat* ». Ah la belle époque qui ne faisait pas dans le « En même temps » ...

Quoique, sous la pression des pêcheurs et restaurateurs, leur statut de protection sera revu à la baisse en mai 1980 ainsi transcrit dans le Code de l'environnement :

> [Article R436-11](#)

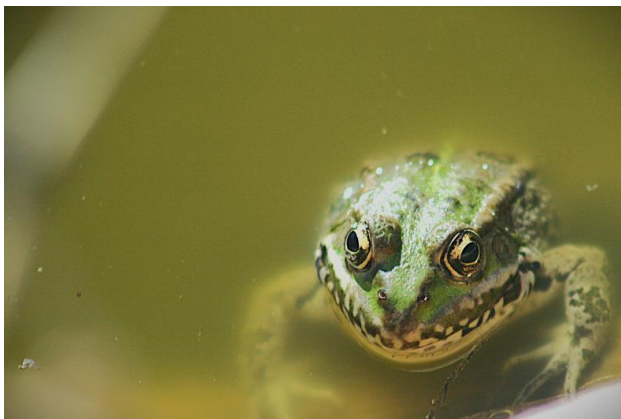
[Modifié par Décret n°2019-352 du 23 avril 2019 - art. 5](#)

La pêche de la grenouille verte ou dite commune (*Pelophylax kl. esculentus*) et de la grenouille rousse (*Rana temporaria*) est autorisée pendant une période maximum de dix mois fixée par le préfet.

Quoi, la disposition a été modifiée par un décret d'avril 2019 ? Replongeons dans le labyrinthe du code de l'environnement pour trouver enfin que « A l'article R. 436-11, après le mot : « verte » sont insérés les mots : « ou dite commune (*Pelophylax kl. esculentus*) » et après le mot : « rousse » sont ajoutés les mots : « (*Rana temporaria*) ». Voilà qui ne va pas aider à la compréhension du dossier, sauf à prendre la mesure de l'évolution importante de la classification des amphibiens ces dernières années. Alors que nous pensions qu'il y avait d'une part des grenouilles vertes, et d'autre part des grenouilles rousses, nous savons désormais qu'il y a beaucoup plus d'espèces jusqu'à des spécificités régionales. La convention de Berne identifie 81 espèces d'amphibiens mais il y en aurait près d'une centaine, dont au moins une quarantaine d'espèces indigènes en France métropolitaine auxquelles il faut rajouter cinq espèces introduites.

Les amphibiens sont protégés dans la plupart des pays européens dont la France. Pour tout savoir et s'engager, il faut rejoindre la Société Française d'Herpétologie qui, contrairement à ce que pense n'importe quel militant de la Coordination rurale, n'est pas la congrégation des médecins spécialisés dans les herpès <https://lashf.org/>

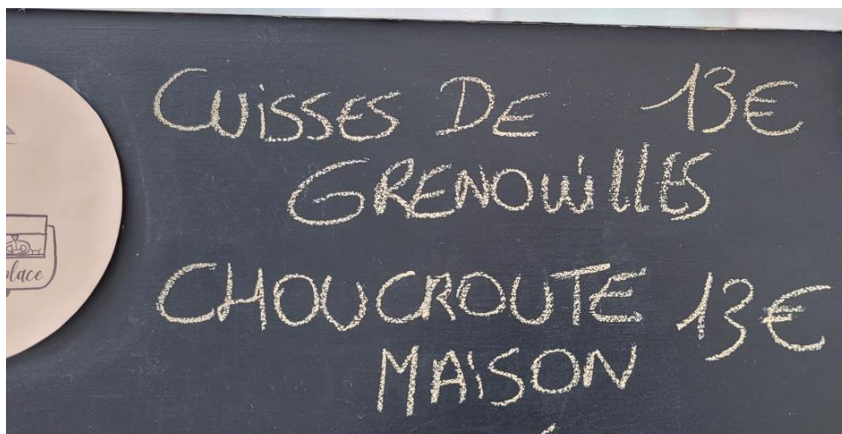
Ne cherchez pas plus, pour adhérer à la SHF c'est ici <https://lashf.org/adhesion/>



Un nouvel arrêté du 8 janvier 2021 est venu recadrer la protection des amphibiens et les conditions de dérogation pour la capture de ces derniers.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964> (voir article 5).

Compte-tenu du statut protégé des grenouilles, la plupart de celles qui vous sont servies dans les restaurants proviennent d'importation. Celles qui sont vivantes arrivent en avion ou en camion, classe « à faire cuire », depuis l'Albanie, la Turquie, la Bulgarie ou l'Égypte. Les cuisses de grenouilles réfrigérées nous proviennent de Belgique, d'Albanie, de Turquie et d'Italie. Les cuisses congelées arrivent d'Indonésie, du Vietnam ou d'Inde <https://link.springer.com/article/10.1007/s00114-025-01968-2> (c'est une publication en anglais mais qu'on peut traduire).



La vendeuse que nous interrogeons sur la provenance des cuisses de grenouilles qu'elle proposait sur le marché de Faverges, Haute-Savoie, près du lac d'Annecy, nous répondit « Je ne sais pas... sans doute d'Indonésie ».

L'importation en France de cuisses de grenouilles fraîches, réfrigérées ou congelées représente environ 3000 tonnes par an, dont les 3/4 en provenance d'Asie. L'offre de cuisses de grenouilles comme une spécificité régionale à proximité de milieux humides français est, la plupart du temps, une vaste tromperie. Les grenouilles n'arrivent pas de l'étang voisin comme veulent bien le gober les clients des restaurants, mais plus certainement de l'aéroport le plus proche.

Venons-en à la raniculture (précisons ici qu'il y a deux écoles de pensée, les Français qui disent « raniculture » et les Francs-Comtois qui lui préfèrent « ranaculture ») pratiquée par les raniculteurs (ranaculteurs en Franche-Comté, préservons les susceptibilités) dans les régions qui se vantent d'une tradition de ramassage et de consommation de cuisses de grenouilles à savoir les milieux humides des marais breton et poitevin, la Dombes, la Bresse et en Bourgogne-Franche-Comté.

Les amphibiens sont tous protégés en France. Tous protégés, c'est vite dit, comme expliqué plus haut et comme on va le voir dans le détail. Car il n'y a sans doute pas d'autre exemple d'une espèce soi-disant protégée mais qu'on peut tuer et consommer si ça reste « familial », c'est-à-dire en dessous de... 1500 grenouilles par famille ! Soit 3000 cuisses si l'on sait bien compter et qu'il n'y a pas trop d'unijambistes. A part pour un banquet de mariage ou de communion du petit dernier on voit mal quelle famille normalement constituée peut ingurgiter 1500 grenouilles en une saison.

Vous voulez tuer des grenouilles alors que « en même temps », elles sont protégées ? Facile c'est ici qu'il faut le demander : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/ranaculture-dossiers-de-demands-pour-la-campagne-a9182.html>

Et l'Office Français de la Biodiversité de nous expliquer que c'est bien normal de tuer et manger une espèce protégée puisqu'il s'agit de « respect des traditions » <https://ofb.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/les-administratives-de-ofb-en-bfc-a-la-decouverte-des-missions-de-leurs>



Une « tradition » qui a fait notre réputation de Frogs, Froggies et autres Frog Eaters Outre-Manche : <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/expressions-francaises/2016/09/02/37003-20160902ARTFIG00067-la-veritable-histoire-des-froggies.php>

D'après la LPO Bourgogne-Franche-Comté, un total de 1,8 million de grenouilles rousses est annuellement autorisé à la récolte par le préfet en Bourgogne-Franche-Comté (moyenne sur 4 ans issue des autorisations de prélèvement de grenouilles rousses en Bourgogne-Franche-Comté, publiées par l'Etat entre 2020 et 2023). L'activité de mise à mort se situe chaque année entre fin février et avril. Cette période correspond à l'arrivée des grenouilles sur les étangs pour se reproduire. C'est malin de tuer des milliers de reproducteurs ! Pas grave les raniculteurs nous expliquent qu'ils prennent soin des œufs déjà produits.

La commercialisation des grenouilles rousses est uniquement régionale avec une distribution principalement vers les restaurateurs (60%), mais aussi les particuliers (35%) et le commerce de détails (5%).

Une note du ministère de l'Agriculture datée de 2019 explique : « En France sont actuellement répertoriés trois élevages de grenouilles rieuses, des *Pelophylax ridibundus* issues de la souche Rivian 9211. Un élevage est situé dans la Drôme (ferme pionnière créée en 2010). Le second et le troisième, plus récents, sont situés respectivement dans la Manche et en Côte d'Or. En 2019, deux autres établissements de raniculture devraient voir le jour dans le Calvados et le Puy-de-Dôme. A ce jour, la production française ne dépasse pas 10 tonnes (équivalent vif) par an, mais les cinq établissements pourraient cumuler en 2020, entre 20 et 50 tonnes et alimenter le marché en cuisses de grenouilles françaises en frais.

C'est bien beau d'attraper des grenouilles mais encore faut-il les tuer. Onze établissements agréés sont répertoriés pour la mise à mort de grenouilles d'importation, d'élevage ou sauvages, pour une quantité totale d'environ 120 tonnes chaque année. Ces établissements sont situés dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Pays-de-la-Loire.

Par ailleurs, des établissements non agréés interviennent, notamment dans les régions grandes consommatrices de cuisses de grenouilles fraîches, où la tradition veut que les grenouilles vivantes fassent l'objet d'une mise à mort et d'une préparation de cuisses soit en commerce de détail (restaurateur ou poissonnier), soit par le producteur primaire lui-même, en vue de la remise directe au consommateur final ».

Ce qui fait dire et écrire à la LPO Bourgogne Franche-Comté en janvier 2025 « *qu'aucune étude scientifique ne permet aujourd'hui de statuer sur les impacts de cette pratique, tant pour la grenouille rousse que sur le reste de l'écosystème dont elle dépend. En conséquence le CSRPN chargé d'évaluer l'incidence potentielle des différentes demandes est particulièrement démuni pour ce faire. En commanditant en 2021 à un chercheur de l'université de Lyon 1 une étude visant à évaluer l'impact de la pêche sur les populations de grenouilles et sur la biocénose des hydrosystèmes exploités, la DREAL BFC a bien tenté d'apporter des réponses à ces questionnements. La pré-étude initiée en 2022 a mis en exergue un braconnage tant généralisé que l'étude n'a finalement pu se poursuivre* ».

Et la LPO Bourgogne Franche-Comté de produire une note remarquablement détaillée et résumée dans le communiqué de presse <https://www.lpo.fr/lpo-locales/lpo-bourgogne-franche-comte/actu-bourgogne-franche-comte/actu-2026-bourgogne-franche-comte/saviez-vous-que-les-cuisses-de-grenouilles-de-pays-viennent-d-une-espece-sauvage-et-protégée>



Procurez-vous le Canard Enchaîné daté du 25 mars, tout y est parfaitement résumé.

Les grenouilles rouges sont protégées, mais pas leurs cuisses

GRENOUILLES, salamandres, tritons, crapauds : tous sont « menacés de disparition partout dans le monde », déplore l'Office français de la biodiversité dans son rapport de 2024. La faute au réchauffement climatique, qui provoque la dégradation et la destruction des milieux humides aquatiques. Mais aussi à la destruction des habitats, aux pesticides, au trafic routier... Les 13 espèces de grenouilles qu'on trouve dans l'Hexagone sont aussi concernées, mais pas la grenouille rousse ! C'est du moins ce qu'affirme

au « Canard » le préfet du Doubs, Rémi Bastille : « En Bourgogne-Franche-Comté, sa population se maintient bien. » Pourquoi ? « Grâce aux ranaculteurs. » En clair : merci aux 800 exploitants qui élèvent des grenouilles rouges pour en vendre les délicieuses cuisses.

La plupart des grenouilles sont immangeables, car toxiques. Et même, pour certaines (mais pas en France), hallucinogènes. Chez nous, seules la grenouille verte et la rousse sont consommables. Cette dernière, avec son arrière-goût de noisette, fait la fierté de la Bourgogne-Franche-Comté. On y tue chaque année 1,8 million d'entre elles. Ce qui fait bondir Ségolène Travichon, de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) : « C'est un cas unique en France de mise à mort – à des fins commerciales et alimentaires – d'une espèce protégée. »

Noyées dans la nasse

Normalement, la grenouille rousse est intouchable. Mais, chaque année, quatre préfectures (Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort) délivrent des dérogations de destruction d'espèces protégées. Pas moins de 658 en 2024 ! Mais, attention, c'est pour leur bien... Comme l'explique un technicien en aquaculture du Syndicat interprofessionnel des étangs et grenouilles de Bourgogne-Franche-Comté : « On tue des grenouilles, mais, en échange, on prend soin des œufs et des têtards, qu'on protège. Notre modèle est vertueux et générateur de biodiversité. »

La majeure partie de l'année, les grenouilles rouges vivent en forêt. Fin février, elles rejoignent les plans d'eau où elles sont nées pour y pondre entre 1000 et 3000 œufs par grenouille. C'est là que les ranaculteurs les capturent dans des nasses où elles resteront jusqu'à la ponte. Les œufs sont ensuite entreposés dans des bassins le temps de devenir des têtards. Les grenouillettes seront ensuite relâchées dans la nature.

Quant aux femelles et aux mâles qui les ont engendrés, on en garde les plus beaux spécimens, qu'on plonge dans une eau glaciale (entre 0 °C et 4 °C) et dans l'obscurité afin de les endormir. Puis direction les restos, qui les achètent environ 70 centimes d'euro pièce. Ne reste plus qu'à leur couper d'abord la tête, puis les cuisses. Une fois préparées, les cuisses se retrouvent au menu. Comptez entre 30 et 54 euros les 24 cuisses. La meilleure période de l'année, c'est en ce moment, entre mars et avril.

Naturaliste herpétologue, expert national des amphibiens et des reptiles pour l'ONF, Cédric Baudran assure que la grenouille rousse ne se porte pas aussi bien que l'assure le préfet : « Les tendances d'évolution de sa population sont à la baisse, et l'affirmation selon laquelle l'activité des ranaculteurs n'engendrerait pas d'impact négatif mais, au contraire, favoriserait la protection de l'espèce, n'a rien de sûr. »

Il ne les croit pas ?

Professeur Canardeau

NDLR : le dessin n'a rien à voir avec l'article faut-il le préciser ?

Amis lecteurs de l'Echo des Terriers vous avez comme nous-mêmes consommé des grenouilles par le passé ? Vous êtes pardonnés.

Mais à partir d'aujourd'hui sachant qu'il s'agit d'une activité non vertueuse, soit que les grenouilles arrivent par avion avec des conditions de ramassage, d'élevage et de transport que l'association L.124 ferait bien de regarder de près (surtout avec des grenouilles qui veulent devenir aussi grosses que des bœufs), soit qu'elles soient « prélevées » en masse dans nos milieux humides, il est plus que temps en 2026 de chasser les grenouilles... de nos menus. Pour vous servir c'est ici :

<https://fr.dreamstime.com/photos-images/cuisses-de-grenouille-frites.html>



Si vous ne renoncez pas, sachez que nos amies les sans queues sauront se venger en vous envoyant une armada de moustiques tigres façon drones, porteurs de dengue pour les uns, du virus du chikungunya pour les autres voire du virus Zyka.

A bon entendeur Coa <https://www.youtube.com/watch?v=q4lu0fHochw>

Brèves de terriers :

Marta la fouine : « *Tu as entendu que Loana est décédée ?* »

Blaise le blaireau : « *Qui ça ?* »

Marta : « *Loana !* »

Blaise : « *Connais pas* ».

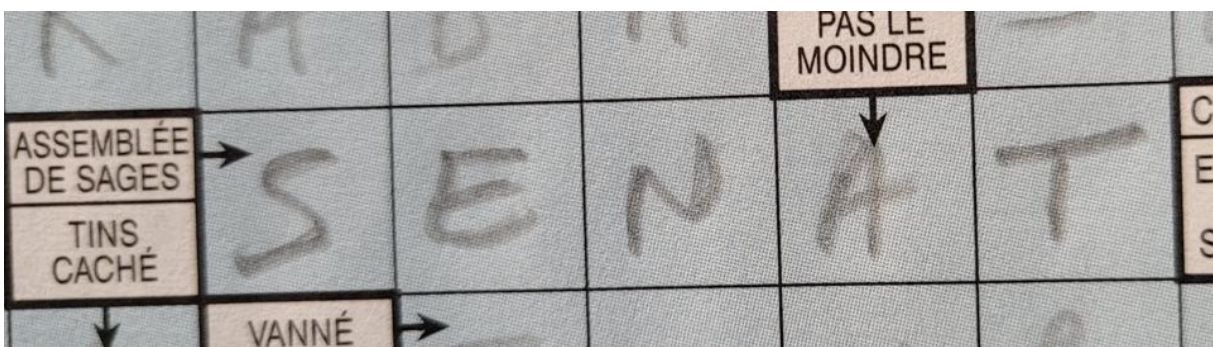


Marta : « *Ou cours-tu ainsi ?* »

Blaise : « *Je vais chez mon buraliste me faire rembourser les mots fléchés* »

Marta : « *Pourquoi donc ?* »

Blaise : « *Je ne trouvais pas un mot en 5 lettres « Assemblée des sages ». J'ai regardé la page des réponses c'était « Sénat ». C'est de la provoc* ».



Marta : « *Que fallait-il mettre pour que tu trouves ?* »

Blaise : « *J'sais pas, assemblée de vieux réacs par exemple* »



Blaise : « Tu es toute pâle ce matin avec les yeux rougis, on dirait un putois ça ne va pas ? »

Marta : « J'ai fait un cauchemar affreux. Il y avait des élections, l'extrême-droite défendait les juifs et une gauche qualifiée d' « extrême » les dénigrait »

Blaise : « Ah oui quand même ! »

Marta : « Mais c'est pas tout : il y avait création d'un front républicain pour empêcher l'extrême-gauche d'accéder au pouvoir »

Blaise : « Tu ne t'es pas rendu compte que c'était le monde à l'envers ? »

Marta : « J'avais la puce à l'oreille et ailleurs, mais c'est surtout quand un gouvernement israélien menait un génocide, tuait des populations civiles, des enfants, détruisait des hôpitaux que je me suis rendu compte que ce n'était pas réel. Je me suis réveillée, j'étais toute mouillée de chaud comme on dit à Lyon ».



Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>

Avertissement : *l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.*

Tout lecteur qui s'autoriserait à penser que Meles meles est susceptible, même ponctuellement, de faire appel à l'intelligence artificielle pour écrire ses chroniques est susceptible d'être attaqué en diffamation !

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Vous voulez la partager à des amis, ou mieux à des ennemis de la nature ? Qui vous en empêche ?

Vous cherchez un article déjà paru ? Le Domaine de Saint-Antonin les met en ligne ici : <https://saint-antonin.net/Forum/viewforum.php?f=29>

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.